

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF82

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
 M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
 M. Ratenon, Mme Ressiguiier, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 3**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Développement des entreprises et régulations	0	0	0	0
Plan France Très haut débit	0	+3 000 000	0	+3 000 000
Statistiques et études économiques	0	0	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	0	0	0
Urgence protection: un salarié, un masque (ligne nouvelle) (<i>ligne nouvelle</i>)	+3 000 000	0	+3 000 000	0
TOTAUX	+3 000 000	+3 000 000	+3 000 000	+3 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France insoumise propose que chaque salarié dispose des protections nécessaires pour travailler dans les meilleures conditions de sécurité sanitaires possibles. Comment accepter que des salariés ne disposent même pas d'un masque pour se protéger ?

Beaucoup de personnes aux avant-postes de la lutte contre la crise sanitaire ne sont pas protégées et elles vont aujourd'hui travailler la boule au ventre. Il s'agit des soignants, caissières, des personnels de ménage, des agent·es de sécurité - dans les hôpitaux, dans la grande distribution, les transports, les EHPAD- des assistant·es à domicile qui sont aux côtés des personnes vulnérables, des sages-femmes, aides-soignant·es, infirmier·es et médecins libéraux, des cheminot.es, des éboueurs·ses, des agent·es des services publics en général, fortement mobilisé·es actuellement... La liste est longue et non exhaustive.

Dans tous les secteurs stratégiques à la lutte contre la pandémie des matériels de protection adaptés doivent être fournis par l'État ou les collectivités territoriales, en réquisitionnant les outils de production nécessaires. Dans ces secteurs stratégiques, les salariés doivent être associés à l'organisation de l'activité pour leur assurer le plus haut niveau de protection. Les sous-traitants, notamment de nettoyage, doivent être également associés.

Pour contribuer à cette mesure nous transférons 3 millions d'euros en AE et en CP du programme 343 « Plan France Très haut débit » pour créer un programme intitulé « Urgence protection : un salarié, un masque ».